Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 58 (1920)
Heft: 42

Artikel: A propos d'armoiries
Autor: Campiche, F.-Raoul
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-215885

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NÉ D'AUTON

Ah ! que ie lè z'amâvo,
Clliau ballè né d'âuton,
Alô que ie gardâvo
Mè vatz' et mè muton !
Armâ d'on mirliton,
Tot lou tè, ie tzantâvo.

L'apri-midzo dourè,
On travaillivé fè;
Mâ quand, d'ô einpourprâ,
Lo sélâou sè mussivé,
Lo paysan, l'ovrâ,
Tsacon sè reterivè.
Ti clliau que laborâvant
Déposâvant l'auïon[1]*;*
Pu, lè z'appia reintrâvant;
On n'ouïessâi pe nion.
Et mè vâitsé solet
Avoué mè senaillirè,
Que gardâvo tant qu'irè
Fucè bin novilhiet[2]*.*
Dâi fû, su la truffare,
Ie vilhié la lueu;
Laou pucheinta fourrare
Fasâi craire aou malheû.
Dein lâou bosson catzi,
Ti lè petit z'osi
S'étant quâizi.
Aou bet d'on tzan, seta,
Avido dè sepa,
On rena s'épudzivé.
Et to à to ouaitivè
Dè coûte mè z'armaille.
Ah ! lo guieu, la canaille !
L'arâi volhiu chautâ
Su mon petit muton :
Mâ l'avé mon bâton,
Son coup étâi ratâ !
Quand bin n'iro qu'on mousse
Sein fusi, ne gargousse,
Mè chèté fô d'extra,
Et l'âi aré montrâ
Tot cè que pouâvè fére
Lo valet dè mon pére.

Topara, pou à pou,
Lo tè sè fasâi sombro.
Dza nâ irè lo bou :
La né tzesivè. L'ombro
S'allonzivè. La louna,
Avoué sa rodjâou bièva,
Seimbliavè onna vèva
Que va tsersi fortouna;
Soresâi âi z'humain
Ein montè son tsemin.
Lo ciè étâi bin bio,
Pè lo bas, pè lo hiau
D'étalè tot tzerdzi,
Et qu'irant asse ballè
Que dâi ge dè femallè
Qu'approutzant lo dandzi !
Su la terra lassâïe,
Dza mouva dè rosâïe
Décheinda lo repou.
Et, dein ci câlmo grand :
Hou ! hou !
Fasâi lo lutzéran
Aou pe prévon dâou bou.

E. Duperret.

[1]) l'aiguille. [2]) nuit.

Enlevez votre chapeau ! — Baptiste vient de porter une lettre chez un ami de son maître :

— Eh bien ! as-tu fait ma commission ?

— Oh ! monsieur peut être tranquille. Seulement, jamais l'ami de monsieur ne pourra lire la lettre; il est devenu aveugle !

— Aveugle ?... Que me chantes-tu là ?...

— Parfaitement. Quand je suis entré, il m'a dit comme ça : « Baptiste, que fais-tu de ton chapeau ? » Et je l'avais sur la tête.

A PROPOS D'ARMOIRIES

DANS son numéro du 28 août écoulé, le *Conteur*, après avoir décrit les armoiries du Chenit, ajoute que ces dernières se trouvaient sur une cloche datant de 1787, détruite lors de l'incendie du temple du Sentier en 1898. A en juger par un article fort bien documenté sur la question traitée au point de vue historique par M. le Dr Meylan, et publié dans la *Revue Historique Vaudoise*[1], il faudrait non pas *1787*, mais *1727*. A cette date en effet la commune du Chenit fit fondre une cloche sur laquelle figuraient ces armoiries, c'est-à-dire un mousquet et une épée en sautoir, et, en pointe, une clef en pal, le panneton tourné à dextre, mais sans indications d'émaux (couleurs).

Elles se trouvent encore, non pas sur les *plats* de communion, comme l'écrit M. Meylan, mais sur les *channes* d'étain servant à cet usage, datées de 1764. Mais ici, la clef broche sur le sautoir formé par le mousquet et l'épée. Malheureusement les procès-verbaux et les comptes communaux de cette année-là manquent aux archives du Chenit, récemment classées par nos soins, ensorte qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible d'avoir des détails plus précis sur l'origine de ces ustensiles sacrés, et la composition de la gravure héraldique dont ils sont ornés.

F.-Raoul Campiche, archiviste.

Pour être considéré. — Un monsieur se présente dans le cabinet d'un membre d'un tribunal de commerce.

Le juge, assis à sa table de travail, très affairé, demande sans même se retourner :

— Que désirez-vous, monsieur ?

— Je viens relativement à ma faillite qui...

Le juge se retournant brusquement et d'un air rogue :

— Ah ! vous avez fait faillite ?

— Oui, monsieur, une faillite de quinze cent mille francs.

Le juge, tout radouci et fort aimable :

— Oh ! alors, monsieur, très bien, très bien, donnez-vous donc la peine de vous asseoir.

ÉTYMOLOGIE

CERTAINS joueurs de cartes emploient à l'occasion le mot *kyerb* pour désigner le valet. Il me semble que ce terme, qui tend à devenir populaire, provient de la multiplication de notre ancien *kyerbenots*.

La gent écolière se permet, chacun le sait, d'abréger outrageusement. Arithmétique, géométrie, anatomie se transforment en arith, géo, ana. Cédant aussi à la tendance du jour, nos maîtres jasseurs du Sentier suppriment sans vergogne les deux dernières syllabes de kyerbenots.

Ce composé devait être d'un usage fréquent vers 1850. A cette époque, l'un de nos concitoyens fut gratifié à son corps défendant du sobriquet de kyerbenots, parce que, à l'instar de François-Joseph, il portait de larges favoris, rappelant ceux des valets de nos jeux de cartes.

Kyerbenots vient fort probablement du bernois kreibmutz (charogne d'ours). (La spirante germanique passe régulièrement à la gutturale en roman, l'e change de place ensuite de métathèse, pendant que le k se palatalise devant e en combier.)

Il y a lieu de croire que le mot kyerbenots fut connu jadis dans tout le canton, peut-être même au delà de ses limites. Le parler combier serait-il seul à l'avoir conservé ?

Notre brave vieux *Conteur* obligerait un fidèle abonné en ouvrant ses colonnes aux personnes qui pourraient jeter quelque lumière sur la question.

Un abonné du Sentier.

Larmes de crocodile. — Un jeune homme qui vient de perdre son oncle, dont il se croit l'héritier, se présente chez le notaire :

—Ce pauvre oncle, murmure-t-il, lui si bon, si affectueux !... je ne le verrai plus.

Le notaire laisse le neveu se livrer à toutes les démonstrations de la douleur la plus vive.

Après quoi, il lui dit tranquillement :

— Vous savez qu'il ne vous a rien laissé du tout, votre oncle !

— Comment ! s'écrie le neveu en changeant tout à coup de ton, je n'hérite pas !... mais alors, pourquoi m'avez-vous laissé pleurer là comme un imbécile pendant une demi-heure ?

LA SUISSE MAL CONNUE

Reverolle.

ON n'appréciera jamais assez les richesses que renferment nos archives locales et il faut savoir gré à un historien d'occasion, syndic de Reverolle de 1892 à 1918, d'avoir réuni, dans une élégante plaquette qui vient de nous tomber par hasard sous les yeux[1], ce qu'il a trouvé d'intéressant dans celles de sa commune.

Reverolle, il est vrai, ne figure pas sur la carte de l'Europe et ses paisibles habitants n'ont donné aucun souci aux diplomates réunis à Versailles, à St-Germain ou ailleurs. Il n'en a pas moins son histoire qui n'est certes pas sans charme, ni même parfois sans grandeur.

Grâce à l'ancien syndic de Reverolle, nous pouvons, sans remuer la poussière des archives, faire une petite incursion dans ce passé joli à l'intention de notre ami le *Conteur Vaudois*.

Ses lecteurs ne seront pas trop surpris d'apprendre que les loups et les ours foisonnaient au XVIIIme siècle dans la région de Reverolle et qu'un homme de Cottens, J. David, apporta en une seule fois au gouverneur (syndic), en 1751, sept loups tués pour lesquels il reçut une prime de 1 florin 9 batz, soit environ 20 francs de notre monnaie si l'on tient compte de la dépréciation causée par la guerre mondiale.

Ce qui les laissera peut-être plus perplexes, c'est la décision du 23 juillet 1821, dont la teneur suit :

« La Municipalité assemblée au sujet de Françoise X..., laquelle se trouve au maux pour enfanter, selon la déclaration de grossesse contre le nommé Y... de S..., la Municipalité a nommé pour assister à la couchement de la susditte les sieurs Antoine Matthey et Samuel Calame, les deux municipaux, les quels on promi à forme de la loi et par atouchement sur les mains du syndic de déclarer la vérité. »

Procédure d'un autre âge que nous avions cru disparue avec la domination bernoise; mais qui prouve qu'il y aura de tout temps des coquins pour engueuser le sexe faible et trop crédule.

En 1753, « Moyse Schlecten » de « Ruës Kihbergen» (probablement Rueggisberg ,Berne) est reçu bourgeois de Reverolle pour 300 florins, un bon brochet de cuir (pour les incendies), plus un chapeau de 15 batz et un dîner de 4 batz à chaque communier, ainsi que 2 batz à chaque veuve, le tout réglé à contentement.

Cette avalanche de couvre-chef à la réception d'un nouveau bourgeois n'empêche pas Messieurs les municipaux de n'en point porter; aussi est-il décidé (13 mars 1832) que « les membres de la municipalité qui se présenteront en séance sans chapeau seront amendés à 4 batz. »

Nos maîtres des finances en quête de nouveaux revenus trouveront peut-être une indication utile dans la mesure prise par les anciens édiles de Reverolle. A quand la taxe sur l'homme sans chapeau ?

Veut-on savoir comment les citoyens d'Apples, Reverolle, Bussy et Chardonney se prononcèrent sur la Constitution helvétique, le jeudi 15 février 1798, dans l'église d'Apples où ils s'étaient assemblés au son des cloches ?

« Après lecture du projet, dit le procès-verbal de la réunion, le pasteur prononça les paroles suivantes:

« Citoyens rassemblés dans ce temple, approuvez-» vous la Constitution qui vous est offerte ?

» Que ceux qui l'approuvent se lèvent et demeu-» rent debout. Que ceux qui la rejettent demeurent » assis. »

» Le pasteur suivi des préposés des quatre communes a fait la visite de tous les bancs de l'église; ils n'ont trouvé aucune personne assise.

» Le pasteur a ensuite prononcé les paroles suivantes :

« Je proclame l'acceptation unanime de la Consti-» tution qui a été lue et cela en votre nom. »

[1]) *Reverolle à travers les siècles. Mémoires et Documents tirés de nos Archives communales*, par Luc Decollogny. Morges, 1909. Imprimerie Trabaud. 39 p. in-16.